

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 19 juin 2003

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS CONVENTIONNE(E)S : GESTION DE CONFLIT

| | |
|---|---|
| CODE DE L'U.F. (3) 9 850074 0151 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903 |
|---|---|

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**
 - (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 - du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 - (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement | (1) | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |
| Maritime | <input type="radio"/> | Maritime | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3 de 1 page (2)
- 8. Programme du cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | | | |
|--------------------|-------------|----------------------------------|-----|
| CODE DE L'U.F. (3) | 88500702151 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 903 |
|--------------------|-------------|----------------------------------|-----|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. <u>Dénomination du cours</u> (2) | <u>Classement du (des) cours</u> (2) (5) | <u>Code U</u> (2) (6) | <u>Nombre de périodes</u> (2) |
|-------------------------------------|--|-----------------------|-------------------------------|
| Gestion de conflit | CT | B | 18 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| 2. <u>Part d'autonomie</u> | | P | 2 |
| | | | |
| | | Total des périodes | 20 |

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

18 SEP. 2003

Date :

Signature :


A. COLZINET
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : gestion de conflit

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à sensibiliser les accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s à divers aspects de la gestion de conflit dans le cadre de leur profession, et plus particulièrement avec les acteurs suivants : les enfants, les parents et les différents intervenants de la petite enfance.

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : gestion de conflit

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Dans le cadre de l'accueil des enfants dans une structure familiale agréée par l'ONE et dans la perspective d'un épanouissement physique et psychosocial optimal des enfants :

- rendre compte des activités de la vie journalière en réponse aux besoins de l'enfant :
 - des préparatifs nécessaires aux activités et aux soins journaliers à accomplir ;
 - des soins d'hygiène et de confort à assurer.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de puéricultrice délivré par l'enseignement professionnel secondaire supérieur

ou

Certificat d'auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

ou

Certificat d'auxiliaire de l'enfance dans une structure collective, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : gestion de conflit

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : gestion de conflit

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

Au départ d'exemples et de mises en situation d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- ◆ de déterminer ce qu'est un conflit, d'en reconnaître les étapes : comment il naît, évolue et prend fin ;
- ◆ d'identifier les émotions générées par les conflits auprès des différents acteurs ;
- ◆ de se situer, dans un conflit, en fonction de son rôle propre, face à différents acteurs impliqués : conflit entre enfants, entre accueillant(e) et parent(s), entre accueillant(e) et un intervenant du secteur de l'accueil de la petite enfance, ... ;
- ◆ de définir l'attitude adéquate et favorable à adopter dans la gestion d'un conflit ;
- ◆ d'appliquer adéquatement des techniques et des stratégies de gestion de conflit ;
- ◆ de dégager les éléments positifs et constructifs tout au long de la gestion d'une situation conflictuelle.

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : gestion de conflit

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs mises en situation d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- de décrire une situation de conflit et d'identifier les émotions qu'elle génère ;
- de définir l'attitude adéquate à adopter et de mettre en œuvre les techniques et les stratégies de gestion de conflit.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence et la richesse de l'observation ;
- le degré d'adéquation de la proposition.

Formation continuée des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s : gestion de conflit

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un titre de psychologue ou psycho-pédagogue et justifiera d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux ans dans le secteur de l'accueil d'enfants.